Ouestions orales

L'honorable député aura également constaté que la question d'avoir à déterminer quels organismes pourraient ou devraient bénéficier d'une exemption en vertu des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu fera l'objet d'une référence à un comité mixte du Sénat et de la Chambre, qui aura l'occasion de se pencher sur cette question, d'entendre les représentants des groupes du secteur bénévole et de suggérer au Parlement les initiatives à prendre pour faire droit aux revendications du secteur volontaire. Par conséquent, je crois qu'il y a lieu de se réjouir du fait qu'on satisfera largement aux représentations que l'honorable député et les secteurs volontaires ont faites par cette initiatives proposée dans le discours du Trône.

[Traduction]

M. McLean: Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que le secteur non gouvernemental a présenté des instances à ce sujet il y a trois ans. Nous sommes heureux qu'on ait prévu un groupe d'étude, mais aucun calendrier de travail n'a été établi. C'est peut-être encore de la poudre jetée aux yeux.

LES STIMULANTS FISCAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

- M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte toujours sur le discours du trône dans lequel on dit que le secteur bénévole devrait être partie intégrante des plans du gouvernement. On a dit que ce secteur au Canada était vaste, diversifié . . .
- M. le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?
- M. McLean: Monsieur le Président, le 10 novembre 1982, le ministre a promis d'accorder des stimulants fiscaux. Comment se fait-il qu'il ne soit pas question de crédits d'impôt, du type donnant donnant, qu'on avait promis d'accorder au secteur bénévole pour le soutenir au lieu de le subventionner simplement pour qu'il dépende du bon vouloir du gouvernement?

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je dois dire que, encore une fois, l'honorable député condamne avant d'avoir entendu. Lorsque le mandat de ce comité sera connu, lorsqu'il sera présenté à la Chambre et au Sénat, l'honorable député sera en mesure de dire à quel moment le Comité devra siéger et quand il devra faire rapport à la Chambre. En ce qui a trait à sa deuxième question, savoir les amendements relatifs aux lois fiscales, l'honorable ministre des Finances a déjà fait des propositions, et le mandat même de ce comité consistera à discuter non seulement de l'enregistrement des questions, mais des autres sujets qui ont rapport à la situation fiscale des organismes de charité au Canada.

[Traduction]

LE DÉSARMEMENT

LA POSITION DE L'OTAN AU SUJET DE LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte

sur le maintien de la paix. Je voudrais féliciter le premier ministre pour les excellents efforts qu'il a déployés en vue de tenter de réduire les tensions entre les superpuissances en cette période critique pour toute l'humanité.

Des voix: Bravo!

M. McRae: Ma question porte sur les entretiens des ministres des affaires étrangères de l'OTAN. Je voudrais demander au premier ministre si cette réunion des ministres des affaires étrangères a donné des résultats concrets, particulièrement au sujet des propositions faites par le premier ministre concernant l'élargissement de la réunion de janvier prochain, à Stockholm, et les mesures destinées à accroître la confiance.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai reçu des nouvelles du ministre ce matin et il semble que les participants à la réunion de l'OTAN à Bruxelles ont convenu que la conférence sur le désarmement en Europe, qui doit avoir lieu à Stockholm en janvier, devrait être tenue à un niveau politique élevé et que les ministres des affaires étrangères devraient se rendre dans cette ville à cette occasion. Je tire une grande satisfaction de ce que nos collègues de l'OTAN aient reconnu la nécessité de politiser cette question. Concernant les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, ils ont également convenu qu'il fallait faire tous les efforts possibles en vue de répondre dans les plus brefs délais à la contre-proposition faite par les Soviétiques et décider à quel niveau cette réponse devrait être présentée à Vienne. Je suis très heureux que des progrès ajent également été enregistrés de ce côté.

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

NUNAVAT COMMUNICATIONS INC.—LES CONTRATS CONCLUS AVEC LES MINISTÈRES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, la société Nunavut Communications Inc. est une société privée qui a conclu au moins 45 contrats de publicité avec différents ministères fédéraux. Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Pourquoi le meilleur moyen de rejoindre M. Jim McDonald, le directeur de la société Nunavut, consiste-t-il à appeler les numéros personnels des fonctionnaires ou à s'adresser aux bureaux du ministère de la Justice? Sa société paie-t-elle le gouvernement pour le téléphone et les services de secrétariat et de bureau que lui offre le gouvernement...

M. le vice-président: C'est le genre de question qui devrait normalement paraître au *Feuilleton* car elle est très détaillée. Le ministre voudrait peut-être répondre.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, cette société a conclu plusieurs contrats avec mon ministère et M. McDonald est parfois au ministère. J'ai même eu la possibilité d'aborder certains problèmes avec lui, lorsqu'il est libre, et je suis certain que d'autres ministres ont pu discuter avec lui également.